

## Arrêtons la politique de la peau de chagrin !

*Paris, le 19 septembre 2006.*

Le secrétariat de notre syndicat a rencontré, à sa demande, la direction de la SPPS, dans le cadre des négociations prévues dans l'accord du 2 décembre 2003 sous le terme de « revoyure ».

Mais, alors que différentes pistes avaient été évoquées avant les vacances afin de construire un réel projet industriel proposant de nouvelles organisations de travail susceptibles de ramener le niveau des effectifs aux alentours des chiffres évoqués dans le protocole d'accord du 21 avril 2006, la direction nous a simplement annoncé son intention de diminuer les effectifs ouvriers, dans toutes les équipes, **sans rien changer des organisations de travail existantes.**

Les effectifs actuels des dépôts sont le résultat de négociations qui prennent en compte la charge de travail et les effectifs susceptibles de l'absorber sans perdre de vue **une exigence de qualité du travail.** La proposition élaborée par la délégation patronale s'inscrit dans une perspective radicalement différente, puisqu'elle n'offre qu'une navrante **solution de facilité** pour palier le sous-effectif consécutif aux départs anticipés. Pas de réorganisation, pas de planification, pas le moindre argument de gestion ; la seule formule ressassée par la direction, tout au long de la réunion, a été : *“Nous sommes persuadés que l'entreprise peut fonctionner avec un effectif de 308 salariés !”* Mais sur la base de quels chiffres ? A partir de quels calculs cette conviction a-t-elle été acquise ? Quelles simulations de coûts et de productivité ont été effectuées et dûment comparées pour conduire au choix de la solution la plus efficace ? Réponse : *“Nous sommes persuadés que l'entreprise peut fonctionner avec un effectif de 308 salariés !”*.

Les outils mobilisés par la direction pour gérer cette entreprise semblent ainsi se limiter à un calcul de proportion qui n'impressionnerait pas un enfant de 6<sup>ème</sup>, et aboutissent à une proposition au mieux **impossible à mettre en place compte tenu des organisations de travail actuelles**, au pire, **source de dégradation des conditions de travail et de désorganisation de la production.**

La nouvelle répartition des postes de travail journaliers qui nous sera imposée dans les ateliers à partir du mois d'octobre prochain est en effet la suivante :

	<i>Charenton</i>	<i>Chevilly</i>	<i>Clichy</i>	<i>Bobigny</i>
<b>Jour</b>	10 postes	10 postes	10 postes	21 postes
<b>Nuit</b>	10 postes	10 postes	11 postes	18 postes

C'est-à-dire que l'on réduit les effectifs dans le secteur qui est **déjà le plus productif de l'entreprise**, à savoir, les ateliers ! Pourtant, n'est-il pas évident que les gains d'efficacité réalisables, à **organisation inchangée**, sur les secteurs qui ont déjà le plus contribué aux progrès de la productivité ne peuvent être que marginaux, et que les gains les plus importants devraient plutôt être systématiquement recherchés dans les secteurs n'ayant **pas encore** fait l'objet de mesures de restructuration ? Gageons qu'il demeure **d'importants gisements de productivité inexploités** ailleurs que dans nos ateliers... Dans la structure de coordination peut-être...

Que la direction essaye de nous imposer sa nouvelle répartition dès le mois d'octobre, grand bien lui fasse : la démonstration par les faits de son incapacité à gérer n'en sera que plus flagrante. Mais nous continuerons, pour notre part, de respecter et d'appliquer les accords existants, et cela tant que nous n'aurons pas négocié de nouveaux accords d'effectif définissant de nouvelles organisations de travail respectueuses des conditions de travail autant que de la qualité du service fourni.

Ceci étant dit, il faudrait surtout s'interroger sur les véritables intentions de la **direction générale des NMPP** et de ses donneurs d'ordres. Pourquoi encourager la mise en œuvre de **mesures de sabotage** ? Comment pensent-elle pouvoir nous contraindre à atteindre le chiffre de 275 salariés au 31 décembre 2007 ? Les différentes rumeurs sur l'externalisation des « étrangers », des invendus et des derniers clients banlieue, savamment diffusées par l'encadrement dans nos ateliers, seraient-elles fondées ?? Et qu'en est-il des informations qui circulent sur la fermeture du centre de Combs-la-Ville ?

Alors que les grandes manœuvres viennent de commencer au sein du groupe Hachette, **l'ensemble de la CGT** devrait refuser les **mesures expéditives** à la SPPS (et dans les autres ateliers des NMPP) tant que l'opérateur n'a pas rendu public sa stratégie, tant au niveau I qu'au niveau II, en ce qui concerne la distribution de la presse en France.

*Le Comité syndical.*